

## Capacité de droit ou DU Droit et santé

Par **anatole5**, le 14/11/2017 à 22:10

Bonjour

Je reviens vers vous suite à

Actuellement infirmier, je m'intéresse au droit et souhaiterai m'y former. Après quelques recherches j'ai trouvé deux formations :

-Capacité de droit à distance avec le CNED/CAVEJ

-Un DU Droit et Santé avec le CESEGH (Centre d'Etudes Supérieures en Économie et Gestion Hospitalière) à distance aussi. (sur 1an)

Je ne souhaite pas débiter une licence de droit par "peur" de ne pas avoir forcément le temps nécessaire à investir ni les bases.

Auriez-vous un avis?

Merci

Par **Isidore Beautrelet**, le 15/11/2017 à 07:12

Bonjour

J'ai supprimé le sujet identique que vous aviez créé le même jour à 19h30.

Franchement, je ne comprend pas l'intérêt de faire des doublons. En plus c'est totalement irrespectueux vis-à-vis des autres membres. En créant ce nouveau sujet vous avez fait disparaître un sujet de la page d'accueil qui a donc perdu en visibilité.

La prochaine fois je supprimerais vos deux sujets.

Par **marianne76**, le 15/11/2017 à 07:51

Bonjour

Sauf erreur de ma part, vous avez le bac, dès lors je vous déconseille de faire une capacité, qui ne sert justement qu'à ceux qui n'ont pas ce diplôme.

S'agissant de la capacité ne croyez pas que la charge de travail plus légère que pour une L1 ce serait une erreur.

Puisque vous êtes infirmier la question est : que voulez faire avec un diplôme juridique ? Si vous avez un idée précise cela permettra de vous aiguiller.  
Si vous n'avez pas de but précis et que vous voulez juste faire un peu de droit de la santé à mon sens le DU sera amplement suffisant et mieux ciblé au regard de votre travail qu'une capacité ou une licence qui est forcément généraliste

Par **anatole5**, le 15/11/2017 à 10:10

Bonjour

Isidore Beautrelet : Le doublons n'était absolument pas volontaire... Je m'en excuse...

Marianne 76 : Merci pour la réponse qui m'éclaire.

Bien à vous